



regularisation d'un sans papier algerien

Par **kyplay**, le **29/03/2013** à **19:13**

je suis Algerien je suis entré en France avec un visa d'affaire court sejour le 24 decembre 2004

j'ai toutes les preuves de présence en France,j'ai enseigné le Francais en Algerie
je travailles chez des particuliers comme decorateur et renovation d'appartements et realise des decors de theatre

je n'ai pas de fiche de paie mais plutot des versements bancaire tous les mois

je suis auteur et compositeur affilié a la Sacem

ma question est ce que la prefecture va prendre en compte les virement ou versement bancaire a la place de fiches de paie?merci pour votre reponse.

Par **adel88**, le **06/04/2013** à **11:01**

bonjour kyplay

il faut juste que vous patientez un peu pour déposer une demande certificat de résident algérien de plein droit après une présence de 10 ans sur le territoire français , il faut songer à engager un avocat comme ça y aura aucun problème , c'est la meilleure façon d'être sûr d'avoir votre régularisation , il faut être patient et ne pas tout gâcher au dernier moment.

Bonne Chance.